

# **Vous êtes l'Église épiscopale. Partagez vos dons. Si ce n'est pas vous... QUI ALORS?**

Le Comité conjoint permanent pour les candidatures à la Convention générale souhaite recevoir des candidatures de personnes disposées à être candidats pour sept élections qui se dérouleront lors de la Convention générale 2015, qui se tiendra à Salt Lake City dans l'Utah. Les qualifications requises pour chaque poste apparaissent dans chaque partie ci-après. Le candidat ne doit pas nécessairement être un(e) Député(e) pour poser sa candidature. Nous demandons à tous et à toutes d'examiner dans la prière où les talents de chacun(e) puissent être mieux utilisés au service de notre Église. Dans le cas inhabituel où une personne se sente appelée à plusieurs ministères, nous demandons trois choses :

1. Indiquez le domaine le plus fort de vos intérêts
2. Soumettez une candidature séparée pour chaque ministère
3. Fournissez de différentes références concernant chaque ministère.

Cliquez sur chaque ministère pour examiner les engagements que comporte chacun d'eux. Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 1 mars 2014.

Membre du Conseil de discipline pour les Évêques  
Membre du Conseil exécutif  
Membre du Bureau général des aumôniers examinateurs  
Secrétaire de la Chambre des Députés  
Trésorier de la Convention générale  
Administrateur du Fonds de pension de l'Église  
Administrateur du Séminaire générale de théologie

## **Formulaire de candidature**

Il est préférable de soumettre sa candidature par courriel :

Document Word  
Version en format texte

Comme cela est expliqué sur le formulaire, la candidature n'est pas complète tant que nous n'avons pas reçu une photo récente. La photo peut être envoyée par voie électronique ou sur papier. Cela doit être une photo du visage.

Le Comité accueille des candidats largement représentatifs de la circonscription de cette église, et il a pour mandat d'accroître la diversité. Le Comité encourage des demandes de candidature à l'avance.

Nous vous prions de partager ce site Web avec tout le monde. S.v.p., encouragez les personnes que les plus qualifiées que vous connaissez à s'adresser. Merci.

## **Mandat du Comité conjoint permanent pour les candidatures à la Convention générale**

Règles communes VII Sec. 18. Il y aura un Comité conjoint permanent pour les candidatures, qui soumettra des candidatures pour l'élection de: (a) Les Administrateurs du Fonds de pension de l'Église, à servir comme a cité le Comité conjoint visé à Canon I.8.2 (b) les Membres du Conseil exécutif sous le Canon I.4.1 (c). (c) Le Secrétaire de la Chambre des députés et le Trésorier de la Convention générale sous le Canon I.1.1. (j). (d) les Administrateurs du Séminaire générale de théologie. (e) Le Bureau général des aumôniers examinateurs. Sec. 19. Le Comité conjoint sera composé de trois Évêques, trois Prêtres, et six Laïques. Sec. 20. Ledit Comité est chargé de solliciter des recommandations d'organisations et de personnes intéressées, à prendre en considération afin de les inclure parmi leurs candidats. Sec. 21. À l'exception du Secrétaire et le Trésorier de la Convention générale, ledit comité est chargé de nommer un nombre égal au moins deux fois au nombre de postes vacants, qui doit être largement représentatif de la circonscription de l'Église; de préparer des esquisses biographiques de tous les candidats, et d'inclure ces nominations et croquis dans le Livre Bleu, ou autrement à les circuler entre les évêques et députés bien à l'avance de la réunion de la prochaine Convention générale successive.

La liste des membres du Comité se trouve à <http://www.generalconvention.org/ccab/roster/388>.